Résolution sur la situation au Venezuela

2014/2600(RSP) - 27/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 463 voix pour, 45 voix contre et 37 abstentions, une résolution sur la situation au Venezuela.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE et ECR.

Le Parlement condamne et déplore les morts tragiques survenues pendant les manifestations pacifiques du 12 février 2014 et des jours suivants qui se sont soldées par des violences meurtrières qui ont fait au moins treize morts et plus de 70 blessés et ont conduit à des centaines d'arrestations.

Constatant que les tensions et la polarisation politiques s'accentuent au Venezuela et que les autorités vénézuéliennes, au lieu de contribuer à maintenir la paix et le calme, ont menacé de mener une «révolution armée», le Parlement européen invite les représentants de toutes les parties et de **toutes les composantes de la société vénézuélienne à agir et à s'exprimer dans le calme**.

Les députés demandent **l'envoi d'une délégation *ad hoc* du Parlement**, afin qu'elle puisse évaluer la situation du pays dans les plus brefs délais.

Constatant l’incapacité du président Maduro à mettre fin à une inflation élevée, à la criminalité et aux pénuries de produits de première nécessité, à une corruption galopante ainsi qu'à l'intimidation des médias et de l'opposition démocratique, le Parlement relève que le gouvernement a imputé les pénuries à des «saboteurs» et à des «hommes d'affaires avides de profits».

Les députés rappellent au gouvernement vénézuélien que **la liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement sont des droits fondamentaux dans toute démocratie**, reconnus par la constitution vénézuélienne, et qu'il est tenu de **garantir la sécurité de tous les citoyens du pays**, quelles que soient leurs opinions et affinités politiques.

Le Parlement prie les autorités vénézuéliennes de désarmer et de **dissoudre immédiatement les groupes armés progouvernementaux**, ainsi que de mettre fin à leur impunité. Les députés demandent en conséquence que la lumière soit faite sur les décès survenus pendant les manifestations de sorte que les coupables aient à répondre de leurs actes.

Les députés déplorent enfin **la censure de la presse et de l'internet** ainsi que les restrictions d'accès à certains blogs et réseaux sociaux. Ils condamnent en particulier le harcèlement dont ont été victimes plusieurs journaux et autres médias audiovisuels. Ils considèrent que ces pratiques sont contraires à la constitution vénézuélienne et aux engagements souscrits par la République bolivarienne du Venezuela.